ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

M. Juteau Chirurgien à Chatelleraut a fait part à l'Académie d'une observation qui lui paroit fournir un fort argument en faveur des naissances tardives

Une fille de bonnes moeurs, et très bien famée dans son canton, se maria à la fin de Janvier 1771, étant alors agée d'environ 32 ans. le 7 mars suivant son mari fut attaqué d'une fievre putride dont il mourut le 22. la veuve n'avoit alors nul soupçon de grossesse, elle eut même ses regles le 8 avril. le 19 M. Juteau la trouva dans un accès violent d'histericisme, et huit jours après ses regles reparurent encor, mais en petite quantité. au bout de quelques jours de cette seconde apparition, elle avertit M. Juteau qu'elle avoit des nausées, des douleurs d'estomac, l'appétit dépravé &c. il regarda avec raison ces symptomes comme signes presomptifs de grossesse, mais la veuve les regarda comme certains, car elle se crut alors si bien enceinte, dit M. Juteau, qu'elle fit part de ses doutes à la famille du defunt et à la sienne. à la fin de Juin, elle sentit les 1ers mouvements de son enfant, ses doutes alors se changerent en certitude. son ventre augmenta de volume de jour en jour, et à la fin de 9bre il étoit si volumineux qu'il sembloit qu'elle alloit accoucher, elle ressentit même alors les douleurs de l'enfantement. ces douleurs revinrent vers le milieu de decembre, et furent même si fortes qu'elle fit appeller la sagefemme; cependant elle n'accoucha que le 31 Janvier 1772, ce qui fait 10 mois 8 jours depuis la mort de son mari, 10 mois 25 jours depuis le commencement de sa maladie, et 7 mois complets depuis les premiers mouvemens de son enfant.

Les témoignages que rend ce que raporte M. Juteau de la vertu de cette veuve sont trop authentiques pour qu'il ne soit permis d'affecter le moindre doute à cet égard; mais parmi ceux qui ne croient pas aux naissances tardives, il se trouvera sans doute des mécréans. elle a eu ses regles, diront ils, deux fois depuis la mort de son mari, on ne peut pas en inferer qu'elle fut grosse, il y a au contraire plutot apparence qu'elle ne l'étoit pas; elles ne sont venues qu'en petite quantité, c'est ce qu'elle a dit à M. Juteau, mais est il bien certain qu'elle lui ait dit la verité. elle a eu des vapeurs violentes qui ont cédé au pediluvium et à la saignée du pié, cela peut être, mais on peut croire que quelqu'autre remede y a concouru. après sept mois de veuvage elle a eu des symptomes de grossesse, mais ces symptomes se

ARC 27 d. 23

manifestent ordinairement dès les commencements de la grossesse, pourquoi ne les a-t-elle pas éprouvés deux mois plutôt sur le simple soupçon d'une grossesse dont elle avoit mille raisons de douter, elle sonne le tocsin et l'annonce hautement et publiquement, cette démarche a bien l'air d'une sage précaution qui n'est pas maladroite. elle a senti les mouvements de son enfant 7 mois avant d'accoucher, quand ce fait seroit vrai il ne prouveroit pas qu'elle fut à cette époque grosse de 4 mois environ, mais comment prouver que ce n'est pas supercherie de sa part. M. Juteau le donne pour certain, mais M. Juteau peut s'être laissé abuser, et d'ailleurs son témoignage ne peut-il pas être suspect. elle a senti des douleurs au terme où naturellement elle devoit accoucher, cela est-il bien vrai, ou plutôt n'est-ce pas une feinte; d'ailleurs combien y a-t-il de femmes, surtout parmi celles qui sont grosses pour la première fois à un certain age, qui longtems avant le terme, ressentent des douleurs fausses qu'elles prennent pour des douleurs d'accouchement. la conduite de la veuve avoit toujours été sans reproche, elle étoit même d'une vertu exemplaire, la chair est fragile, dit l'écriture. les propres fils de son mari, tous deux presque majeurs, qui ne l'ont pas perdu de vue, attestent qu'il est non seulement moralement mais même physiquement impossible que sa grossesse provienne du fait d'un autre que de leur père, je leur sçais bongré de ce témoignage, il fait l'éloge de leur coeur, mais si on endort les argus, on peut bien à plus forte raison en faire accroire à deux jeunes gens; de plus comment s'assurer que l'un des deux n'étoit pas ~~engagé~~ intéressé à engager son frère à donner le certificat; ~~cette~~ ce soupçon je l'avoue n'est pas d'un chrétien charitable, mais il ~~elle~~ peut se présenter à l'esprit; enfin quoique je sois bien persuadé, moi en mon particulier, que l'honnête veuve étoit incapable de permettre la moindre atteinte à son honneur, je ne prétens pas que tout le monde en pense de même, et je suis bien éloigné de regarder la chose comme démontrée. J'ajouterai que des preuves morales ou pour mieux dire de simples présomptions sont bien peu capables de constater un fait aussi difficile à croire et contesté par de si fortes raisons, et que par conséquent l'observation de M. Juteau ne peut faire autorité. /.

le 12 Juillet 1773.

[signature]